



République française

Département de Saône-et-Loire
Arrondissement de Mâcon

Procès-Verbal de la séance du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Dominique REMY, Christine BOULET BURGAN, Delphine BERNARD, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés : Marie-Claude GRESSARD, Marion COLIN

Excusée : Monique LAFON

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR au point n°3 ➤ Report de la délibération.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR Ajout d'une délibération ➤ Eclairage public - Modifications des conditions d'éclairage nocturne.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR Ajout d'une délibération au point n° 5 ➤ Projet de CONTRAT NATURA 2000 forestier pour la création d'un îlot de sénescence (arbres disséminés) en forêt communale de PRÉTY

1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, M. Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18/10/2022.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions dont 1 pour absence.

Ajout d'une délibération ➤ Eclairage public - Modifications des conditions d'éclairage nocturne.

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Le SYDESL, qui gère le réseau et notamment les 7 points de livraison de l'éclairage public sur la commune, informe les élus que l'intervention nécessaire à la reprogrammation des horaires sera facturée 100 €. Il est proposé aux élus du Conseil de réduire de 3h le temps d'éclairage nocturne et de passer ainsi à une coupure de 22h à 06h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit (22h à 06h) ;
- DONNE délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

3) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR au point n°3 ➤ Report de la délibération

Rappel est fait par Denis MONEGAT, Adjoint au Maire en charge des Affaires Financières, concernant la taxe d'aménagement, répétition des informations données lors de la séance du Conseil du mois de septembre.

Pour mémoire, ce taux est de 3% à Prétivy suite à une délibération du Conseil municipal approuvée en 2011. Il n'y a pas eu d'évolution depuis.

Mais compte-tenu d'un débat difficile au sein de la CCMT sur le taux de partage de cette taxe entre les communes et la communauté de communes, la délibération concernant ce taux de partage est reportée au Conseil municipal du mois de décembre prochain.

Point financier

- A la date de fin octobre 2022, les budgets communaux tant Principal que d'Assainissement, sont à l'équilibre.

Un état de la situation sera fait, qui paraîtra dans le bulletin communal de fin d'année.

A noter que compte-tenu, dans la mairie, du fait que 2 chaudières sont arrivées en bout de course et ne pouvant plus être réparées, une chaudière neuve va être installée. Le coût de 7 200 € est à financer en

section d'investissement par le report d'autres dépenses qui étaient prévues en 2022 et qui seront normalement effectuées en 2023.

- Le remboursement de l'emprunt de 50 000 € concernant le FCTVA sera effectué d'ici à fin novembre.
- Demande est faite par Olivier REMANDET, Responsable des services techniques communaux, de prolonger le contrat de M. VOIR (agent en CDD dans ce service) pour 3 semaines supplémentaires. Les élus proposent de donner réponse à cette requête dans quelques jours.
- Une demande d'acompte concernant la dotation d'état « Filet de sécurité inflation » a été effectuée. L'acompte de 2 059 € représentant 30% de la dotation (6 862 € au total) devrait être versé avant cette fin d'année budgétaire.
- Demande a été faite, par monsieur Loïc COQUIN, Conseiller municipal et parent d'élève, concernant l'achat de radiateurs d'appoint pour la garderie de Préty (bâtiment communal). Cette demande est validée et l'achat sera effectué prochainement.

4) Délibération : Régularisation notariale de l'alignement entre le Chemin des Jardins et la parcelle cadastrée 000 AC 0050

Le Maire rappelle au Conseil municipal, la servitude d'alignement portée au plan d'occupation des sols qui doit être également appliquée à la parcelle cadastrée 000 AC 0050.

Cette parcelle ayant permis un agrandissement des voies communales a fait l'objet d'un don à la commune.

Monsieur le Maire propose le règlement, par la commune, de la note d'honoraire concernant la nouvelle délimitation de la parcelle, pour un montant de 192,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le don de la parcelle cadastrée 000 AC 0050
- la prise en charge par la commune des frais de notaire relatifs à cette transaction.

et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5) Point Bois en Environnement

Ajout d'une délibération au point n° 5 ➤ Projet de CONTRAT NATURA 2000 forestier pour la création d'un îlot de sénescence (arbres disséminés) en forêt communale de PRETY

Monsieur Alain PINARD, Conseiller municipal rappelle à l'assemblée, l'existence d'un projet de contrat Natura 2000 forestier. Ce projet vise à améliorer la biodiversité en favorisant le développement de vieux bois et en augmentant la quantité de bois mort par la mise en place d'un îlot de sénescence (arbres disséminés). Dans cet îlot, les arbres sélectionnés ne feront l'objet d'aucune sylviculture sur une durée de 30 ans et pourront ainsi continuer de croître au-delà de leur diamètre d'exploitabilité.

Le projet concerne la parcelle forestière communale cadastrée 000 AI 0010. La surface concernée par le contrat est estimée à 60,92 ha, regroupant 201 arbres éligibles : arbres d'intérêt biologique (présence de fissures, cavités, branches mortes, ...) ou arbres de gros diamètres.

Ce projet est mis en place dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 forestier pour une durée de 30 ans et prévoit d'être indemnisé par des aides provenant à 53 % de l'Union Européenne (FEADER) et 27 % de l'Etat ; avec un autofinancement communal obligatoire de 20 %. Le plafond d'indemnisation est fixé à 2 000 EUR / hectare, pour les 30 ans de contractualisation.

Il est, en premier lieu, proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe d'un projet de contrat Natura 2000 forestier sur les bases et principes décrits ci-avant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires au montage du projet.

Le classement de la parcelle susmentionnée en parcelle de vieillissement permet ainsi à la coordination NATURA 2000 de proposer un contrat d'aide financière.

Engagement rémunéré du contrat :

- Absence de sylviculture (coupe ou travaux) pour une durée de 30 ans et présence de 201 arbres sélectionnés, identifiés avec l'ONF

➤ Cet engagement n'est pas rompu si :

- ☞ Les arbres subissent des aléas : chablis ou attaques d'insectes
- ☞ Interventions obligatoires de sécurité

➤ Plan de financement :

→ Montant éligible	22 711,92 €
→ Montant des dépenses éligibles retenues après plafonnement	22 711,92 €
→ Autofinancement obligatoire	4 542,38 €
→ Taux aide publique	80%
→ Taux de cofinancement FEADER	53%
→ Assiette FEADER	
→ Montant FEADER	12 037,32 €
→ Montant Etat cofinance	6 132,22 €
Total des aides	18 169,54 €

Il est, en second lieu, proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement
- D'assurer la part communale d'autofinancement
- De solliciter les aides publiques (FEADER et Etat) et leurs versements
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires au montage du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe d'un projet de contrat Natura 2000 forestier sur les bases et principes décrits ci-avant ;
- **APPROUVE** le plan de financement
- **ASSURE** la part communale d'autofinancement
- **SOLLICITE** les aides publiques (FEADER et Etat) et leurs versements
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes afférents à ce dossier.

Délibération : Choix du devis concernant le panneau du dispositif « Natura 2000 »

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant l'acquisition d'un panneau informatif, dans le cadre du dispositif « Natura 2000 ».

Les entreprises contactées proposent les prestations suivantes :

Pour l'entreprise Pic Bois

DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT
<p>Panneau type Classéo 120x80 cm - Chêne et Vinyle sur Dibond * 1 STRUCTURE support en Chêne, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant, - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm Liaison au sol : fixation directe. Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux. * 1 PANNEAU en Dibond épaisseur 8 mm avec décor en Vinyle imprimé contre colle, dimensions visibles larg x haut = 120x80 cm. Pelliculage mat, anti-UV, face arrière blanche. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique</p>	1.0	583.65 €	583.65 €
<p>ou Panneau type Classéo 117.5x80 cm - Chêne et Inclusion * 1 STRUCTURE support en Chêne, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant, - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm Liaison au sol : fixation directe. Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux. * 1 PANNEAU en Inclusion par vitrification épaisseur 8 mm, dimensions visibles larg x haut = 117.5x80 cm. Surface satinée, anti-tag, anti-UV, face arrière beige. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique</p>	1.0	809.61 €	809.61 €
<p>Panneau type Classéo 120x80 cm - Chêne et Vinyle sur Dibond * 1 STRUCTURE support en Chêne, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant, - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm Liaison au sol : fixation directe. Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux. * 1 PANNEAU en Dibond épaisseur 8 mm avec décor en Vinyle imprimé contre colle, dimensions visibles larg x haut = 120x80 cm. Pelliculage mat, anti-UV, face arrière blanche. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique</p>	1.0	583.65 €	583.65 €
<p>ou Panneau type Classéo 117.5x80 cm - Chêne et Inclusion * 1 STRUCTURE support en Chêne, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant, - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm Liaison au sol : fixation directe. Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux. * 1 PANNEAU en Inclusion par vitrification épaisseur 8 mm, dimensions visibles larg x haut = 117.5x80 cm. Surface satinée, anti-tag, anti-UV, face arrière beige. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique</p>	1.0	809.61 €	809.61 €
<p>ou Panneau type Classéo 120x80 cm - Mélèze ou Douglas et Vinyle sur Dibond * 1 STRUCTURE support en Mélèze ou Douglas contre collé abouté, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant, - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm. Liaison au sol : fixation directe. Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux. * 1 PANNEAU en Dibond épaisseur 8 mm avec décor en Vinyle imprimé contre collé, dimensions visibles larg. x haut = 120x80 cm. Pelliculage mat, anti-UV, face arrière blanche. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique</p>	1.0	551.92 €	551.92 €

DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT
ou Panneau type Classéo 117.5x80 cm - Mélèze ou Douglas et Inclusion * 1 STRUCTURE support en Meleze ou Douglas contre colle aboute, finition poncée, composée de : - 2 poteaux de hauteur 250 cm (dont 210 hors sol) et de section 10x10 cm. Sommets coupés en pointe de diamant - 2 traverses de section 7.5x5.5 cm Liaison au sol : fixation directe Panneau visuel monté en rainure dans la traverse haute et en parclose sur les poteaux * 1 PANNEAU en Inclusion par vitrification épaisseur 8 mm, dimensions visibles larg. x haut = 117.5x80 cm. Surface satinée, anti-tag, anti-UV, face arrière beige. Décor sur 1 face d'après votre fichier informatique	1.0	777.88 €	777.88 €
Panneau type Classéo - OPTION Conception graphique * CONTENU fourni par vos soins : • Texte sous Word. • Photos ou illustrations des éléments à intégrer en jpeg à 300 dpi minimum au format final. • Logos sous fichiers informatiques • NOTRE intervention graphique : • Création d'1 ligne graphique (choix des couleurs, de la police du caractère ...) en cohérence avec l'esprit du site ? • Récupération des photos ou illustrations et intégration dans le panneau. • Mise en page avec les textes et logos. • Présentation d'1 maquette pour validation par vos soins avant fabrication. * PRIX comprenant 3 à 4 corrections (hors corrections d'auteur) Fichier fourni libre de droits	1.0	325.00 €	325.00 €
Livraison * FRAIS pour livraison d'1 Panneau en 1 point sur la Commune de Préty dans le département de la Saône et Loire (71)	1.0	145.00 €	145.00 €
ou Livraison et Pose * LIVRAISON et Pose de 1 Panneau à 2 poteaux bétonnés * SITE accessible sur chemins carrossables en véhicule non 4x4. Jalonnement réalisé préalablement par vos soins. Piquetage en votre présence. Mise en place en terre végétale. Remise en état du site sans apport de matériaux extérieurs * POSE sur la Commune de Préty dans le département de la Saône et Loire (71)	1.0	915.00 €	915.00 €

Pour l'entreprise ONF

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base		TVA	Montant en € HT
Fourniture d'un panneau d'information du public <input type="checkbox"/> Conception graphique à partir des éléments fournis par le donneur d'ordre (Réf : 08-MOB-GRAPH) Localisation : Préty Mise en page, soumission des BAT (2 proposition forfaitaires)	1.00	705,00	20,00	705,00
<input type="checkbox"/> Panneau en impression numérique 1230*830 mm Ep 10 mm sur trespas blanc A030 0 0, finition vernis (Réf : 02-MOB-SUPPT-1'2 Visuel personnalisé : Impression support) Localisation : Préty	1.00	380,00	20,00	380,00
<input type="checkbox"/> Panneau simple stratifié 120 x 80, en chêne, ligne Equarri L x H : 140 x 200 cm / Poteaux : 10 x 10 cm / Stratifié : 120 x 80 cm. Assemblage tenon/mortaise. Conception graphique du visuel : voir ci-dessus (Réf : 02-MOB-E-PA-220-CH) Localisation : Préty	1.00	895,00	20,00	895,00
<input type="checkbox"/> Transport et colisage (Réf : 08-MOB-TRANS) Localisation : Atelier à Préty	1.00	345,00	20,00	345,00
Pose d'un panneau d'information du public <input type="checkbox"/> Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public : scellement sur platines (Réf : 04-MOBI-POSE) Localisation : Préty	1.00	250,00	20,00	250,00
Total HT				2 575,00 €
Total TVA				515,00 €
Total TTC				3 090,00 €

Il y a lieu de se prononcer sur le choix du matériel à acquérir par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Pic Bois pour les articles suivants :

DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT
Panneau type Classéo - OPTION Conception graphique	1.0	325.00 €	325.00 €
Panneau type Classéo 120 x 80 cm - Mélèze ou Douglas et Vinyle sur Dibond	1.0	551.92 €	551.92 €
Livraison	1.0	145.00 €	145.00 €
Total HT départ emballé			
1021.92 €			
Participation frais de port *			
Compris			
HT port compris			
1 021.92 €			
TVA			
20.00 %			
Motant TVA			
204.38 €			
Total € TTC			
1 226.30 €			

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La commune a reçu un message de M. Romain GAIFFE, Technicien forestier territorial, qui annonce son départ de l'ONF pour un autre organisme de gestion de la forêt. Mme Amandine REMY, Responsable d'Unité territoriale, nous transmet l'identité et les coordonnées de l'agent en charge, par intérim, du patrimoine forestier de Préty.

Monsieur PINARD fait ensuite un compte-rendu de l'assemblée générale de l'association des Communes Forestières (COFOR) de Saône-Et-Loire.

Affouages : Le comptage et la répartition des lots est prévu pour ce jeudi (17/11). Cette année, 16 lots sont à définir.

6) Délibération : Tarifs municipaux 2023

Le Conseil municipal vote les tarifs suivants à compter du 01/01/2023

Concessions (2,80m ²)	2023
15 ans	150 €
30 ans	250 €
50 ans	480 €
<u>Cavurne</u>	
* 15 ans	80 €
* 30 ans	130 €
* 50 ans	245 €
<u>Columbarium</u>	
* 30 ans	380 €

Vote : 14 voix pour

Assainissement	2023
Taxe de raccordement réseau	1 800 €
Redevance des eaux usées	1,65 €

Vote : 14 voix pour

Bois	2023
Affouage (60 branches max) avec têtes de chênes (suivant coupe)	50 €

Vote : 14 voix pour

Charges locatives	2023
Studios	88,00 €
Logement fonction	168,00 €

Vote : 14 voix pour

Foyer rural		
	2023	
2 Jours :		
Extérieurs	380 € - avance 160 €	
Prétrons	210 € - avance 100 €	
1 jour :		
Extérieurs	250 € - avance 120 €	
Prétrons	120 € - avance 60 €	
Réunion privée	110 € - avance 60 €	
Verre cassé	2 €	
Assiette cassée	5 €	
Couvert (remplacement)	1,50 €	
Panière à pain	10 €	
Consommables	Tarif kWh électricité (relevé compteur)	Forfait charges
	0,22 €	12h : 25 €
		24h : 50 €
		48h : 75 €

Vote : 14 voix pour

Mise à disposition matériel municipal	2023
Remorque	10 € par dépôt
Plateaux et ses tréteaux	5 € l'unité
Chaises	0,50 € l'unité

Vote : 14 voix pour

Participation des associations	2023
Amicale Boule	100 €
Comité des fêtes	700 €
Diane de Préty	/
Le Sou des P'tits Loups	/
Les Amis de l'Irlande 71	380 €
Préty Gym	330 €
Préty Patrimoine de Pays	260 €
Préty Pierre et Fleurs	/
Association extérieure (base : 1h / semaine)	400 €

Vote : 14 voix pour

7) Informations et questions diverses

➤ **Fin de la consultation pour le marché du Schéma Directeur.** La consultation avait été lancée le 13/10 dernier. Les entreprises avaient jusqu'au 14/11 23h59 pour répondre. Une offre a été déposée, elle sera étudiée prochainement par les élus, en collaboration avec l'Agence Technique Départementale (ATD). La délibération afférente sera débattue lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

➤ **Compte-rendu de la Commission communale d'Action Sociale.**

Repas des Aînés : cette année 2022 marque le retour du Repas des Aînés avec 46 Aînés souhaitant participer, 4 personnes invitées, 1 duo de musiciens et 9 élus de Préty seront présents. Le Père BINON sera également présent à l'événement.

Octobre Rose : Retour sur la manifestation organisée pour Octobre Rose avec un bénéfice de 700 € au profit de l'association « Toujours FEMME » et la lecture du courrier de remerciements reçu en mairie.

➤ **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).** Faisant suite à la délibération (et ses avenants) de 2016, monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, l'ensemble des indemnités versées aux agents communaux, représente 3 540€ (contre 3 590 € en 2021). Le RIFSEEP sera versé avec les salaires de décembre.

➤ **Association « Coqueurs de Pommes Jura-Bresse ».** La commune a reçu la visite de l'association « Croqueurs de pommes Jura-Bresse », qui nous offre une édition de leur livre sur les variétés de pommes « du cru ». Cette association aide à la création de verger et au suivi des dossiers de subventions afférents (70% par la région et 10% par le Département). Une demande de don par la commune a également été reçue.

➤ **Demande pour installation d'un distributeur de journaux.** Ce type de machine n'existe pas dans le département. Proposition est faite d'une association avec le Distrib'Pains. Les élus émettent un avis défavorable car certains pains ne sont pas emballés et il reste compliqué de trouver une solution pour répondre favorablement à la demande de certains administrés. Pour information, en 2021, la vente moyenne des journaux à la boulangerie était de 22 journaux en semaine et de 65 le dimanche.

11) Dates à retenir

- 17/11 : Comptage et attribution des lots d'affouage. RDV 08h devant la mairie
- 17/11 : Commission communale Bois et Forêt - Environnement
- 24/11 : Entretien avec Mme BONNETAIN et Préty, Pierre et Fleurs concernant le fleurissement
- 24/11 : Réunion plénière de la CCMT
- 01/12 : Commission finances
- 01/12 : Bureau des Maires
- 05/12 : Conseil syndical du SIVOS de Lacrost-Préty
- 13/12 : Réunion du Sou des P'tits Loups
- **13/12 : Conseil municipal**

Levée de la séance : 22h30

Le Secrétaire de séance,
Loïc COQUIN



Le Président de séance,
Xavier IOOS.

